**Module 1 : Les arguments en faveur de l'éducation en situations d'urgence et leur impact sur les enfants et l'éducation**

**Durée : 1 heure 40 minutes**

**Objectifs pédagogiques**

À la fin de cette session, les participants :

1. Sauront identifier les différents types de scénarios d'urgence et décrire leur impact sur les enfants, les systèmes éducatifs et les communautés.
2. Sauront justifier le fait d'entreprendre une intervention prioritaire d'urgence en faveur de l'éducation.
3. Connaîtront les principales conventions et les principaux instruments juridiques internationaux et comprendront comment ils sous-tendent le droit de l'apprenant à l'éducation, notamment l'éducation en situations d'urgence.

**Principales observations et points à retenir**

* Il existe trois catégories de situations d’urgence : (a) **les catastrophes naturelles** qui incluent les ouragans, les tremblements de terre, les tsunamis, les sécheresses, les cyclones, les épidémies, les inondations, les glissements de terrain et les éruptions volcaniques ; (b) **les catastrophes causées par l'homme**, qui incluent les troubles civils, la guerre, l'occupation, les embargos économiques ; (c) **les situations d’urgence complexes**, c’est-à-dire les situations d’urgence d'origine naturelle et humaine. Il peut s'agir d'urgences soudaines ou à évolution lente.
* Il existe une terminologie spécifique clé dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophes.
* Les situations d’urgence affectent différemment les perspectives d'apprentissage des apprenants, selon la nature de l'urgence, les attitudes vis-à-vis de différents membres de la société (les filles, les groupes marginalisés, les enfants handicapés, etc.) et les ressources de la communauté.
* Les apprenants qui ont connu un conflit ou des catastrophes naturelles ont **droit** à **l'éducation** et à la **protection**, et leurs communautés **accordent la priorité** à l’éducation.
* L'éducation peut favoriser le bien-être, le rétablissement psychologique et l'intégration sociale, en plus du développement et de la croissance.
* L'éducation est un outil important pour redonner aux enfants et aux communautés un sentiment de normalité.
* L'éducation peut contribuer à protéger et sauver des vies : elle fournit des lieux d'apprentissage sûrs et diffuse de l’information vitale relative à la santé et à la sécurité.
* Une intervention éducative en cas d'urgence se base sur le rôle de protection de l'éducation et sa capacité à satisfaire les besoins de développement des enfants.
* Des conventions et des instruments juridiques internationaux clés peuvent être utilisés pour promouvoir et défendre l'éducation en situations d'urgence. Il est important d’identifier les plus pertinents en fonction du lieu et du contexte de l'urgence.
* Les objectifs de plaidoyer mondial des gouvernements et des agences doivent promouvoir le rôle clé de l'éducation dans les interventions d'urgence.
* Les normes minimales de l'INEE fournissent une structure aux programmes de préparation, d'intervention et de relèvement en matière d'éducation.

**Présentation générale de la session**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme** | **Durée approx.** | **Type d'activités** |
| 1. Types et catégories d'urgences | 15 minutes | Présentation et discussion |
| 1. Quels sont les impacts des urgences | 35 minutes | Travail en groupe – identification et classification des différents impacts (conflit/catastrophe naturelle/les deux)  Réactions du groupe en séance plénière |
| 1. Les arguments en faveur de l’éducation en situations d’urgence | 15 minutes | Présentation et discussion |
| 1. Exercice : les arguments en faveur de l'éducation en situations d'urgence | 35 minutes | Travail en groupe - message de plaidoyer et présentation du groupe |
| **Durée totale** | **100 minutes** |  |

**Préparation, ressources et matériel**

***Ressources/matériel nécessaires :***

* Tableau de conférence, marqueurs
* Post-it roses, verts et jaunes
* Cartes de visualisation ou feuilles vierges A4 - pour dessiner les $ pour la session 4
* Documents 1.1 et 1.2
* Chapitre d'introduction du manuel des normes minimales de l'INEE

***Préparation pour cette session :***

* Familiarisez-vous avec le diaporama
* Dessinez un grand tableau (2 feuilles de tableau de conférence) divisé en quatre colonnes intitulées : « Infrastructures et matériel », « Effets sur les apprenants », « Effets sur le personnel éducatif », « Autre » - qui vous servira pour la session 2
* Préparez des exemplaires des documents 1.1 et 1.2, un par participant - pour la session 4

***Ressources supplémentaires :***

* 1-1 Fichier « Points de discussion - l'éducation en situations d'urgence.pdf »
* 1-2 Fichier « Faire de l'éducation une priorité dans les situations d'urgence.pdf »
* 1-3 Fichier « Résolution des Nations Unies - Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence.pdf »
* 1-4 Fichier « Terminologie de l'UNISDR sur la réduction des risques de catastrophe (2009).pdf »

***Boîte à outils :***

* *Pour adaptation locale*

***Exercices supplémentaires :***

* 2 exercices - L'impact des situations d’urgence du point de vue de l'enfant

**1. Types de situations d’urgence et principaux termes**

**15 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Passez en revue les objectifs pédagogiques de la session. 2. Expliquez qu'il n'y a pas que les enfants qui profitent de l'éducation en situations d'urgence. Les jeunes adultes et les personnes plus âgées sont aussi des apprenants. Le terme « apprenants » est utilisé pour faire référence à toutes les personnes qui participent à divers types d'activités d'apprentissage (enfants, jeunes adultes, adultes et personnes âgées). Pendant la formation, nous ferons souvent référence aux enfants mais les participants ne doivent pas oublier qu’ils ne constituent que l'un des groupes d'apprenants. 3. Présentez la seconde diapositive et demandez aux participants « Quels types de situations d'urgence sont représentés sur les quatre photos ? » Les réponses pourront être : tremblements de terre, sécheresse, inondation, cyclone, conflit.   Demandez aux participants quels types de situations d'urgence leurs pays ont connu.   1. Résumez les réponses et demandez aux participants de définir ce qu'est une situation d’urgence. 2. Montrez la diapositive sur la définition d’une situation d’urgence du Programme de formation à la gestion des catastrophes des Nations Unies :   **UNDMTP (Programme de formation à la gestion des catastrophes des Nations Unies)**  *Une catastrophe est une « interruption grave du fonctionnement d'une société causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources. Les catastrophes sont souvent classées en fonction de la rapidité avec laquelle elles surviennent (soudaine ou lente), ou selon leur origine (naturelle ou humaine) ».*   1. Précisez les trois grandes catégories de situations d’urgence urgence généralement utilisées : (a) **les catastrophes naturelles** qui incluent les ouragans, les tremblements de terre, les tsunamis, les sécheresses, les cyclones, les épidémies, les inondations, les glissements de terrain et les éruptions volcaniques ; (b) **les catastrophes causées par l'homme,** qui incluent les troubles civils, la guerre, l'occupation, les embargos économiques ; et (c) les situations d’urgence **complexes**, c’est-à-dire d'origine naturelle et humaine. Demandez aux participants si leurs pays ont connu des situations d’urgence complexes. 2. Expliquez le concept de situations d’urgence à « évolution lente », comme un déplacement continu de la population dû à une sécheresse ou à une guerre, par exemple. Demandez aux participants si cette situation est survenue dans leur pays. 3. Demandez aux participants s’il est possible qu’une situation d’urgence survienne sans que les gouvernements ou la communauté humanitaire en aient connaissance ? Demandez-leur des exemples. 4. Présentez la diapositive sur les points communs. Expliquez qu'il existe un certain nombre de similarités entre les différents types de situations d’urgence. Donnez des exemples d'éléments déclencheurs (comme un tremblement de terre, des élections ou une sécheresse). Invitez les participants à donner des exemples de catastrophes ayant entraîné peu ou au contraire beaucoup de pertes humaines (par exemple, les tremblements de terre au Japon par rapport à ceux d'Haïti, la guerre en Géorgie par rapport à celle en République centrafricaine). 5. Décrivez comment les personnes ont été touchées par ces catastrophes en fonction de leur situation sociale (pauvreté, type et emplacement des habitations). 6. Présentez la diapositive avec la définition de l’aléa et de la vulnérabilité. Montrez comment le risque découle de ces facteurs. Assurez-vous que les concepts clés sont bien compris en fournissant des exemples concrets pour chacun. 7. Informez les participants que le document « Terminologie de l'UNISDR sur la réduction des risques de catastrophe (2009).pdf » se trouve sur leur CD/lecteur flash. |

**2. L'impact des situations d’urgence**

**35 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Attirez l'attention des participants sur chacune des images de la diapositive et demandez-leur de décrire l'impact représenté par chaque image.   **Exercice de groupe**   1. Répartissez les participants en petits groupes.   (Dans le cas d'un atelier de formation régional, regroupez les participants par ***pays***. L'exercice doit porter sur les types spécifiques de catastrophes/urgences qui risquent de survenir dans le pays du participant. Les résultats de la session serviront à élaborer des scénarios pour la planification d’urgence).   1. Demandez à chaque groupe de dresser la liste des impacts que les catastrophes et les conflits peuvent avoir sur le système éducatif (encouragez les participants à donner des exemples de la vie réelle). Donnez-leur 10 minutes pour identifier autant d'impacts que possible ; pour l'instant, ils ne doivent « juger » aucune de leurs réponses. Un membre du groupe au minimum doit noter la liste complète des impacts sur une feuille. 2. Au bout de 10 minutes, demandez aux groupes d'analyser leur liste. Ils doivent noter chaque impact sur un Post-it (un impact par Post-it) selon le code de couleurs suivant :  * Post-it roses : impacts qui s'appliquent uniquement aux conflits. * Post-it verts : impacts qui s'appliquent uniquement aux catastrophes naturelles. * Post-it jaunes : impacts qui concernent à la fois les catastrophes naturelles et les conflits.   **Exercice en séance plénière**   1. Regroupez tous les participants et disposez les Post-it des différents groupes sur un tableau de conférence. L'exercice suivant consiste à les classer par catégories. (Les différents domaines des normes minimales de l'INEE seront présentés au module 2, qui fait suite à celui-ci. Il expliquera comment utiliser le cadre des normes minimales afin de s'assurer que tous les impacts sont traités.) 2. Chaque groupe désigne tour à tour un impact qui devra être placé dans la/les catégorie(s) appropriée(s) (si un même impact peut être classé dans plusieurs catégories, copiez-le sur d’autres Post-it). Continuez jusqu'à ce que tous les impacts soient classés. 3. Demandez aux participants d’identifier les points communs et les principales différences entre les impacts des conflits et ceux des catastrophes naturelles sur les systèmes éducatifs. 4. Résumez l'exercice en clarifiant les principaux points illustrés par les groupes. Mentionnez que ce genre d'exercice permet d'illustrer les types d'impacts qui doivent être envisagés lors de la préparation aux catastrophes/urgences et des interventions proprement dites, et leurs répercussions éventuelles sur le système éducatif.      1. Utilisez la dernière diapositive pour démontrer que certaines personnes et certains groupes sont plus vulnérables aux impacts des situations d’urgence. Demandez aux participants de décrire des situations dans lesquelles les groupes marginalisés sont plus vulnérables, et quel impact spécifique une catastrophe/urgence peut avoir sur eux.   ***Note à l'attention de l'animateur :*** *le guide pratique de Save the Children sur la mise en place et la gestion des programmes éducatifs dans les situations d’urgence (2008, en anglais) (p. 18-20) présente de façon plus détaillée les impacts des catastrophes naturelles et des conflits sur les personnes, le système éducatif et la société. Distribuez ce document aux participants si possible.* |

**3. Les arguments en faveur de l'éducation en situations d'urgence**

**15 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Reprenez la définition actuelle de l'éducation en situations d'urgence avec la diapositive correspondante :   *« L’offre d’une éducation de qualité qui satisfait les besoins des populations touchées par des situations d’urgence en matière de protection physique, de soutien psychosocial, de développement et de connaissances, et qui peut à la fois sauver des vies et garantir la survie. »*   * L'éducation atténue l'impact psychosocial des conflits et catastrophes en donnant un sentiment de normalité, de stabilité, de structure et d'espoir en l'avenir. * L'éducation peut sauver des vies en fournissant une protection physique contre les dangers et l'exploitation associés à un environnement de crise*.*  1. Expliquez que le but de cette session sera d'étudier pourquoi l'éducation est une intervention humanitaire prioritaire importante dans les situations d'urgence. Expliquez que par le passé, l'éducation était considérée comme relevant des efforts de développement à plus long terme, plutôt que comme une intervention nécessaire dans un contexte d'urgence ; le secours humanitaire se concentrait sur la fourniture de nourriture, d'abris, d'eau et d'assainissement et de soins de santé.   Expliquez aux participants que les diapositives que vous allez leur montrer mentionnent des situations d'urgence dans lesquelles les parties prenantes n'ont pas fait de l'éducation une intervention prioritaire. Demandez-leur :   * Dans chaque cas, quels sont les besoins non satisfaits des enfants et des jeunes lorsque l'éducation n’est PAS considérée comme une priorité ? * Quelles sont les conséquences du manque de services éducatifs dans les situations d'urgence ?   Diapositive 3 :   * Le cyclone Nargis au Myanmar (Le ministère de l'Éducation n'a pas immédiatement fait de l'éducation une intervention prioritaire.) * La sécheresse dans le nord du Kenya (Les agences et les donateurs n'ont pas fait de l'éducation une priorité.)   Diapositive 4 :   * Situation du Liban pendant le conflit israélo-libanais de 2006 (Les principaux donateurs n'ont pas accordé la priorité à l'éducation.) * Violences postélectorales au Kenya (Les donateurs n'ont pas accordé la priorité à l'éducation.)   Les participants pourront entre autres fournir les réponses suivantes :   * Enfants et jeunes négligés, vulnérables à la violence * Impacts psychosociaux aggravés par le manque de lieux sûrs et de relations avec leurs pairs * Besoins cognitifs et de développement négligés * Probabilité de s’adonner à des activités dangereuses * Probabilité d'abandon de l'école * Les enfants et les jeunes risquent d'être plus vulnérables à l’enrôlement par des groupes ou forces armés.  1. Montrez les diapositives du tremblement de terre au Pakistan. Expliquez que toutes les parties prenantes, notamment les donateurs, les organismes de secours, les communautés et les enfants ont accordé la priorité à l'éducation. Demandez-leur pourquoi, d'après eux, ce cas est différent des autres ? Voici quelques réponses possibles :  * La destruction des bâtiments scolaires par le tremblement de terre et le nombre considérable d’apprenants victimes en raison de l'heure à laquelle il est survenu, ont peut-être davantage sensibilisé les parties prenantes à la nécessité de faire de l'éducation une priorité. * Les communautés ont apporté leur soutien à l'éducation. * Les enfants et les jeunes ont déclaré qu'ils souhaitaient vivement reprendre leurs activités scolaires. |

**4. Exercice : Les arguments en faveur de l'éducation en situations d'urgence**

**35 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Exercice**   1. Expliquez aux participants qu'ils vont étudier cinq raisons pour lesquelles il est nécessaire d'accorder la priorité à l'éducation en situations d'urgence. Elles devraient déjà avoir été citées pendant la session mais nommez-les à nouveau. Divisez les participants en cinq groupes. Donnez à chaque groupe l'un des sujets suivants qui présentent des arguments en faveur de l'éducation en cas d'urgence :    1. L'éducation dispensée dans des lieux sûrs et sécurisés fournit une protection.    2. L'éducation est un droit.    3. Les communautés accordent la priorité à l'éducation.    4. L'éducation est essentielle au développement cognitif et affectif de l'enfant.    5. L'éducation sauve des vies et assure la survie. 2. Demandez à chaque groupe de préparer un argumentaire associé à leur thème, qu'ils présenteront aux donateurs pour plaider en faveur de l'éducation en tant qu'intervention humanitaire prioritaire. Encouragez les groupes à **élaborer des messages de plaidoyer convaincants.**   ***Note à l'animateur :*** *s'il est prévu que le programme de formation comprenne des exercices de collecte de fonds, n'oubliez pas de noter ces messages pour pouvoir les réutiliser plus tard. Si tel est le cas, dites aux participants que leurs messages seront utilisés dans un exercice ultérieur.*   1. Dites aux groupes de se reporter aux informations contenues dans les **documents 1.1 et 1.2** pour élaborer leur argumentaire. Laissez 15 minutes au groupe pour réaliser ce travail. 2. Demandez à chaque groupe de présenter son argumentaire (maximum 3 min/groupe). 3. Demandez aux autres participants de noter le pouvoir de persuasion de l’argumentaire sur une échelle de $, $$, $$$, représentant le montant des fonds que le donateur pourrait remettre en réponse à l’argumentaire. Demandez-leur d'inscrire $, $$ et $$$ sur de petites cartes de visualisation ou sur des morceaux de papier. Après chaque présentation, dites aux participants : *Montrez votre note !* 4. Après les présentations, demandez aux participants :  * *Quels donateurs, autres groupes ou personnes devrait-on persuader du bien-fondé de l'éducation en situations d'urgence ?* * *Quelles mesures pourriez-vous prendre dans votre pays/organisation pour sensibiliser les personnes à l'importance de l'éducation en situations d'urgence ?*  1. Résumez les points suivants et montrez les dernières diapositives :   ***L'éducation est un élément essentiel de toute intervention humanitaire*** en réponse à une situation d'urgence, car elle :   * est un droit fondamental de tous les enfants ; dans les situations d'urgence, les enfants en sont souvent privés ; * est indispensable pour que les enfants grandissent en bonne santé ; * peut aider les enfants à faire face aux répercussions des situations de crise ; * peut contribuer à générer un sentiment de normalité pour les enfants et les communautés ; * est essentielle à la protection des enfants et des jeunes en leur offrant un environnement sûr ; * est un moyen important de promouvoir la tolérance et de résoudre les conflits ; * est essentielle au relèvement économique et à la reconstruction sociale ; * peut engendrer une participation démocratique et le respect des droits ; * est souvent la principale priorité des enfants et de leurs parents dans les situations d’urgence ; * permet d’acquérir des connaissances et des compétences vitales (p. ex. riposte au choléra, sensibilisation aux mines terrestres) ; * entraîne une réduction de la mortalité maternelle et infantile ; * peut faciliter la réunification familiale ; * permet d’identifier et d’atteindre les enfants en difficulté ; * peut améliorer l’état nutritionnel des enfants ; * offre l’occasion de scolariser les enfants et les jeunes qui ont abandonné l'école ; * peut soutenir les moyens de subsistance et les activités génératrices de revenus.  1. **Ressources supplémentaires**.   Terminez en orientant les participants vers les ressources supplémentaires contenues dans leur CD :   * 1. Points de discussion : l'éducation en situations d'urgence, l'INEE et les Normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction.   2. Faire de l'éducation une priorité dans les situations d’urgence (Cluster éducation mondial).   3. Résolution adoptée par l'Assemblée générale - 64/290. Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence. |

**Document 1.1 : Les arguments en faveur de l'éducation en situations d'urgence**

**L'éducation offre une protection**

Tandis que le droit à l'éducation est clairement défini dans les instruments juridiques internationaux, nous savons que transposer ce droit dans la réalité n'est pas chose facile - surtout en temps de crise. Les arguments en faveur de l'éducation en tant qu'intervention d'urgence gagnent en conviction lorsque l'on réalise que les avantages qu'elle apporte vont au-delà du simple respect des droits légaux. L'éducation peut jouer un rôle fondamental dans la protection. Une crise rend les populations vulnérables (en particulier les enfants et les jeunes) pour toutes sortes de raisons - ils auront peut-être été déplacés, auront perdu des membres de leur famille, auront été témoins de violences volontaires ou victimes d'une catastrophe naturelle inattendue. Beaucoup ont été des témoins directs de violence ou de destruction et continuent souvent à craindre pour leur sécurité ou à redouter une nouvelle catastrophe. Sur le plan pratique, l'éducation se compose de plusieurs éléments qui se conjuguent pour contribuer à répondre aux besoins de protection fondamentaux :

* ***Un environnement sûr et encadré***

Un lieu sûr et un bon encadrement peuvent protéger le corps et l'esprit. Les écoles, en tant que structures quasi-universelles, sont souvent le premier lieu vers lequel se tournent les familles pour assurer cette protection à leurs enfants. D'autres activités éducatives organisées comme le sport, les loisirs et les clubs pour enfants/jeunes peuvent également fournir des lieux sûrs (à supposer que les risques aient été analysés et que des mesures appropriées aient été mises en place). Les lieux sûrs peuvent sauver des vies, en protégeant les individus de la violence, de l'exploitation, des dangers que posent les munitions non explosées en temps de guerre, de la violence sexiste ou des enlèvements.

* ***Participation à des activités structurées***

La participation à des activités structurées donne aux enfants la stabilité dont ils ont besoin dans une situation d’urgence. Les routines quotidiennes, dont la fréquentation scolaire, peuvent aider les familles à conserver un sentiment de normalité et apaiser les craintes des parents pour leurs enfants. L'interaction sociale avec des pairs ainsi que le soutien et l'enseignement prodigués par les adultes encouragent les enfants à retrouver des modèles de développement réguliers.

* ***Apprendre à faire face à l’augmentation des risques***

Les programmes éducatifs peuvent communiquer d'importants messages pour lutter contre les risques qui pèsent sur les populations en temps de crise, notamment quant à l'hygiène, le VIH/sida, la réduction des risques de catastrophes ou la sécurité relative aux mines terrestres. Les connaissances dans ces domaines contribuent à protéger individuellement les enfants et les aider à faire face de façon pratique à l'impact de la situation d’urgence.

* ***Prise en charge des groupes vulnérables***

L'éducation peut jouer un rôle important en s'occupant de populations vulnérables comme les filles, les enfants handicapés ou les communautés issues des minorités ethniques. Ces services devraient inclure de préférence tous les enfants, et des efforts spéciaux devraient être mis en œuvre pour garantir l'accès à l’éducation des groupes défavorisés ou vulnérables. Cela est particulièrement important lorsque la situation d’urgence accentue la vulnérabilité des enfants (par exemple, les mines terrestres/la violence engendrent des handicaps, les groupes ethniques sont ciblés, etc.).

* ***Protection contre l'exploitation***

Dans un environnement scolaire, les enseignants et les pairs peuvent veiller sur les enfants qui pourraient être à la merci du trafic de drogue, de l’enrôlement militaire ou du commerce sexuel. Les responsables scolaires peuvent ainsi alerter d'autres autorités en cas d’enrôlement des enfants dans les forces armées ou d'enlèvements pour d'autres raisons.

**L'éducation est un droit**

Tout individu a un droit absolu à une éducation de base. Le droit à une éducation primaire gratuite et obligatoire, sans discrimination, est maintenant consacré par le droit international. D'autres droits en matière d'éducation ont également été mis de l’avant pour résoudre les problèmes de qualité et d'équité, et certains accords prévoient directement des dispositions concernant les réfugiés et les enfants affectés par les conflits armés. Ci-dessous, les textes les plus pertinents :

* ***La Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948***

L'article 26 mentionne le droit à l'éducation gratuite et obligatoire au niveau élémentaire et demande à ce que l'enseignement technique et professionnel soit généralisé. La déclaration stipule que l'éducation doit viser au renforcement du respect des droits de l'homme et favoriser la paix. Les parents ont le droit de choisir le type d'éducation à donner à leurs enfants.

* ***La Convention relative au statut des réfugiés de 1951***

L'article 22 garantit aux enfants réfugiés le droit à l'éducation élémentaire et mentionne qu'ils doivent bénéficier du même traitement que les enfants nationaux. Dans l'enseignement autre que l'enseignement primaire, les enfants réfugiés bénéficieront d'un traitement aussi favorable que celui qui est accordé aux étrangers en général et notamment en ce qui concerne la reconnaissance de certificats d'études délivrés à l'étranger et l'attribution de bourses.

* ***Le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966***

Le droit à l'éducation gratuite et obligatoire au niveau primaire et à un enseignement secondaire accessible à tous est énoncé à l'article 13. Le pacte réclame également une éducation de base pour ceux qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme. Il souligne l'importance d'améliorer les conditions/les normes d'enseignement.

* ***La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989***

L'article 28 recommande aux États membres de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous et d'encourager le développement d'un enseignement secondaire accessible, et d'autres formes d'enseignement. L'article 29 traite de la qualité et de la pertinence et réclame un enseignement qui développe le potentiel de l'enfant et soutienne son identité culturelle. Cet article insiste à la fois sur le soutien psychosocial et un programme d'études enrichi pour les enfants touchés par les conflits. L'article 2 souligne le principe de non-discrimination, notamment le respect des droits des enfants souffrant de handicaps, l’égalité des sexes et la protection des droits linguistiques et culturels des groupes ethniques minoritaires. L'article 31 protège le droit de l'enfant de se livrer à des activités récréatives et de participer à la culture.

* ***La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous de 1990***

En 1990, lors d'une conférence mondiale à Jomtien, en Thaïlande, les gouvernements du monde entier se sont engagés à garantir l'éducation de base pour tous. Dix ans plus tard, au Forum mondial sur l'éducation de Dakar, les gouvernements et les agences ont reconnu que les situations d’urgence humanitaire sont un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Le Cadre d'action de Dakar réclame entre autres un engagement actif pour mettre un terme aux disparités d'accès qui affectent les groupes sous-desservis comme les filles, les enfants qui travaillent, les réfugiés, les enfants déplacés par la guerre et les catastrophes et les enfants handicapés.

* ***Les Conventions de Genève***

Dans le cadre des conflits armés, les Conventions de Genève énoncent des protections humanitaires particulières pour les personnes - notamment les enfants - qui ne prennent pas part aux hostilités. Pendant les périodes d'affrontement, les États sont chargés de fournir une éducation aux orphelins ou aux enfants non accompagnés. Dans les situations d'occupation militaire, la puissance occupante doit faciliter « le bon fonctionnement des établissements consacrés aux soins et à l’éducation des enfants ». La protection des écoles et autres bâtiments utilisés à des fins civiles contre les attaques militaires est garantie.

Les droits de l'homme sont universels et sont applicables même en situation d'urgence. Le droit à l'éducation est à la fois un droit humain et un levier pour la réalisation des autres droits. L'éducation permet aux personnes de développer les compétences dont elles ont besoin pour tirer pleinement parti de leur potentiel et pour exercer leurs autres droits, comme le droit à la vie et à la santé. Par exemple, une personne capable de lire les avertissements au sujet des mines terrestres sait qu'elle doit éviter un champ criblé de mines. L'alphabétisation de base renforce aussi le droit à la santé. Elle permet aux gens de lire les ordonnances et de suivre correctement les instructions de dosage des médicaments.

* ***Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence : résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies***

Adoptée le 27 juillet 2010. Le texte complet de la résolution est inclus dans les références. Elle reconnaît le droit à l'éducation à toutes les étapes de l'intervention humanitaire.

**Les communautés accordent la priorité à l'éducation**

Les communautés qui traversent des crises réclament souvent qu'une place prioritaire soit accordée à l'éducation lors de l’intervention. Les enfants comme les parents considèrent qu'il est primordial de poursuivre la scolarisation, mais lorsque les efforts locaux d’éducation sont perturbés par des situations d’urgence, les communautés, souffrant déjà d’un manque chronique de ressources, ne peuvent assurer cette poursuite. Bien qu'elles puissent éventuellement mettre en place quelques programmes d'éducation à petite échelle, elles ont souvent du mal à maintenir ou à accroître ces efforts sans aide extérieure. Il est aussi possible que le niveau d'éducation prodigué soit insuffisant pour répondre aux besoins essentiels des enfants.

Le fait que les enfants eux-mêmes réclament que l'on accorde une place prioritaire à l'éducation dans les interventions d'urgence constitue un argument de poids. L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant garantit le droit de l'enfant à la participation - notamment le droit à exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant. Lorsque les enfants accordent une priorité importante à l'éducation, toute organisation qui soutient le concept des droits de l'enfant a l'obligation d’y répondre.

* ***Confiance en l'avenir***

Dans une situation d’urgence, alors que les enfants font face à des conditions de vulnérabilité croissantes, leurs aspirations pour l'avenir seront probablement mises de côté. Reporter l'éducation jusqu'à « la fin de la situation d’urgence » signifie que de nombreux enfants n'iront jamais plus à l'école. Ils n'apprendront peut-être jamais à lire, à écrire ou les bases du calcul. Devant assumer les mêmes responsabilités que les adultes et privés de toute possibilité de jouer, les enfants et les jeunes n'auront pas l'occasion de développer leur créativité ou de s'exercer à la coopération. Le manque d'instruction les rend vulnérables à la pauvreté et la violence, en les privant des compétences plus complexes qui leur permettraient de contribuer à la reconstruction et au développement de leur société. Dans les crises de longue durée, l'éducation peut s’avérer essentielle pour donner un sens à la vie et un espoir en l'avenir.

* ***Appui psychosocial***

L'éducation joue un rôle central en fournissant un appui psychologique, affectif et social et en développant des compétences cognitives qui favorisent les stratégies d'adaptation positives face à l'adversité. Souvent, pour les enfants, les effets d'une situation d’urgence peuvent être amplifiés en raison du fait qu'ils ne comprennent pas les événements qui les entourent et parce qu'ils n'ont que peu de maîtrise sur leur vie. Beaucoup d'entre eux ont perdu des proches et des personnes qui s'occupaient d'eux, ont été témoins de violence et/ou ont été forcés de s'adapter à des environnements ou des habitudes souvent difficiles. Les actions éducatives peuvent contribuer à aider les communautés à comprendre et à faire face à leurs propres réactions et à celles de leurs enfants face à l'urgence, et peuvent offrir un sentiment de stabilité, de structure et de détermination capable de renforcer leur résilience.

* ***Redressement des communautés***

Travailler ensemble pour construire ou diriger une école peut encourager le tissage de liens informels au sein de la communauté et conduire à d'autres initiatives collaboratives. La scolarisation des enfants peut également laisser davantage de temps aux parents pour se consacrer à des activités génératrices de revenus ou à leurs responsabilités domestiques. Toute la famille bénéficiera de cette réduction du stress.

**L'éducation est fondamentale pour le développement cognitif et affectif de l'enfant**

* Les guerres et les catastrophes naturelles privent des générations entière des connaissances et des possibilités que peut offrir l'éducation. L'éducation en situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction doit être considérée dans un contexte plus vaste ; c'est l'éducation qui protège le bien-être, favorise les possibilités d'apprentissage et le développement général (social, affectif, cognitif et physique) des personnes touchées par les conflits et les catastrophes.
* Sans éducation, l'avenir des enfants est très limité. Les jeunes analphabètes ont devant eux un avenir de pauvreté et de violence ; ils seront privés des compétences plus complexes qui leur permettraient de contribuer à la reconstruction et au développement pacifiques de leur société.
* L'éducation assure la survie en offrant une structure, une stabilité et un espoir pour l'avenir en temps de crise, surtout aux enfants et aux adolescents, et fournit des bases essentielles au rétablissement de la stabilité économique du pays. Elle contribue également à renforcer la résilience, à développer les compétences, à soutenir les stratégies d'adaptation positives et à promouvoir la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
* En plus de fournir aux enfants des compétences fondamentales (calcul, écriture et compétences pratiques), l'éducation favorise le développement global de l'enfant (aussi bien dans le domaine affectif que cognitif) en lui donnant l'occasion de participer, en lui fournissant un environnement stimulant et tolérant, fondement d'un apprentissage tout au long de la vie.
* L'éducation facilite le développement optimal des enfants, c'est-à-dire leur capacité à acquérir des compétences et comportements pertinents sur le plan culturel qui leur permettent d’évoluer efficacement dans leur contexte actuel mais aussi de s'adapter avec succès lorsque celui-ci évolue.
* L'éducation peut fournir aux enfants les connaissances et les compétences pratiques nécessaires à leur survie et à leur épanouissement.
* Par le biais d'activités ludiques structurées, les enfants s'exercent à mettre en pratique les compétences qu'ils ont acquises et à en apprendre de nouvelles.

**L'éducation sauve des vies et garantit la survie**

* L'éducation en situations d'urgence est une nécessité qui peut à la fois sauver des vies et garantir la survie en fournissant une protection physique, psychologique et cognitive.
* Un lieu sûr et un bon encadrement peuvent protéger le corps et l'esprit. Les écoles, en tant que structures quasi-universelles, sont souvent le premier lieu vers lequel se tournent les familles pour fournir cette protection à leurs enfants. D'autres activités éducatives organisées comme le sport, les loisirs ou les clubs pour enfants peuvent également fournir des lieux sûrs. Les lieux sûrs peuvent sauver des vies, en protégeant les enfants contre la violence, l'exploitation ou les dangers que posent les munitions non explosées en temps de guerre, la violence sexiste ou les enlèvements.
* Le secteur de l'éducation diffuse des messages de survie clés dans les situations d'urgence (protection contre les mines terrestres, prévention du VIH/sida, messages de protection WASH contre le choléra et d'autres maladies hydriques, etc.). Ces messages de survie peuvent réduire à la fois la mortalité maternelle et infantile.
* Les lieux d'apprentissage sûrs peuvent fournir une protection physique contre la violence sexiste, permettre de diffuser des messages clés par le biais de l'éducation pour les enfants et des méthodes d'enseignement par les pairs contre la violence sexiste, et encourager les messages sur la santé reproductive.
* Les lieux d'apprentissage/écoles provisoires peuvent servir de centres d'alimentation pour assurer la nutrition des enfants déplacés et contribuer à les protéger des maladies courantes parmi les personnes déplacées. Les écoles provisoires peuvent également être utilisées comme centres de vaccination et de supplémentation en vitamines pour fournir une protection sanitaire.
* Les enfants non éduqués sont exposés à un avenir de pauvreté et plus susceptibles de sombrer dans la violence. Pendant un conflit armé, les enfants qui ne bénéficient pas d'environnements protecteurs sont beaucoup plus susceptibles d'être enrôlés dans les groupes armés, d'être victimes de violence, voire tués.
* Dans un environnement scolaire, les enseignants et les pairs peuvent veiller sur les enfants qui pourraient être à la merci du trafic de drogue, de l’enrôlement militaire ou du commerce sexuel. Les responsables scolaires peuvent ainsi alerter d'autres autorités en cas d’enrôlement des enfants dans les forces armées ou d'enlèvement.

**Document 1.2 - Pourquoi accorder la priorité à l'éducation en situations d'urgence ?**

*Adapté de l'INEE*

* L’éducation est un droit. Ce droit est inscrit dans un grand nombre de conventions

internationales sur le droit humanitaire et les droits humains, notamment les Conventions

de Genève qui s’appliquent en temps de guerre, la Convention sur les droits de l’enfant,

la Déclaration universelle des droits de l’homme, ainsi que de nombreux autres

instruments juridiques régionaux qui portent sur les droits fondamentaux.

* L'éducation en situation d'urgence est une nécessité qui peut à la fois sauver des vies et garantir la survie en fournissant une protection physique, psychologique et cognitive. L'éducation en situations d'urgence sauve des vies en protégeant directement les populations contre l'exploitation et la violence et en diffusant des messages de survie clés, par exemple sur la façon de se protéger contre les mines terrestres et le VIH/sida.
* Les communautés accordent la priorité à l'éducation. Elles mettent souvent elles-mêmes en place quelques initiatives éducatives/scolaires lors des situations d’urgence. Cependant, il peut être difficile de maintenir ces initiatives en temps de crise, en raison de la réduction des capacités locales et du manque de ressources.Les urgences sont l’occasion d'améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à l'éducation.
* Les interventions d’éducation en situation d’urgence sont axées sur la satisfaction des

besoins réels des populations affectées, ainsi que sur la scolarité formelle. Ces besoins

changent en fonction des phases et des situations:

* La phase aigue/de fuite/de déplacement : diffusion d’informations et de messages cruciaux, par exemple sur les risques que présentent les mines, les risques pour la santé et l’environnement, etc., et insistance sur les éléments psychosociaux et récréatifs ;.
* La phase chronique ou d'adaptation : un apprentissage organisé, formel et non formel, avec messages et thèmes axés sur la préparation des populations (déplacées) au retour, à l’avenir, les éléments de risque ainsi que l’éducation basée sur la consolidation de la paix et les droits de l’homme
* La phase de retour, de réintégration et de réhabilitation : préparation de l’avenir, reconstruction et amélioration de l’ensemble du système éducatif. Sans minimiser l’importance des dégâts qu’a pu subir le système éducatif, cette phase doit exploiter les opportunités positives qui se présentent au lendemain d’une situation d’urgence. Ces opportunités peuvent comprendre, entre autres, le développement de politiques et de pratiques plus équitables en matière de genre ainsi que la révision de programmes scolaires et de méthodes pédagogiques autrefois controversés, d’où la nécessité de disposer d’un délai suffisamment long pour concevoir les programmes scolaires, assurer la formation des enseignants et atteindre progressivement les nouveaux objectifs qui ont été définis.

Le potentiel des enfants et des jeunes en terme d'apprentissage, de coopération et de contribution à la société est énorme. Il peut être constructif ou destructeur ; les enfants et les jeunes qui n’ont aucune perspective d’avenir réjouissante ni source d’inspiration positive sont facilement recrutés ou attirés par d’autres activités, souvent négatives. Toute société repose sur la génération suivante qui doit progressivement prendre sa place, et aucune société ne peut se permettre de perdre le potentiel créatif de sa jeunesse ; ce potentiel doit être protégé et préservé, même en temps de crise..

**Exercices supplémentaires**

**Impact des situations d’urgence sur l'éducation**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Exercice 1 : Impact des situations d’urgence (40 minutes)**  Divisez les participants en groupes de 6-7 personnes (en fonction du nombre de participants, pas plus de 4-5 personnes par groupe). Confiez-leur les tâches suivantes :   * Impact sur les enfants – demandez à un groupe d'étudier les catastrophes naturelles et à un autre groupe d'étudier les conflits armés/la guerre. * Impact sur les jeunes et les apprenants adultes - demandez à un groupe d'étudier les catastrophes naturelles et les conflits armés/guerre. * Impact sur le système éducatif – demandez à un groupe d'étudier les catastrophes naturelles et à un autre groupe d'étudier les conflits armés/la guerre. * Impact sur la communauté – demandez à un groupe d'étudier les catastrophes naturelles et à un autre groupe d'étudier les conflits armés/la guerre. * Impact sur les groupes marginalisés - demandez au dernier groupe d'étudier la guerre et les catastrophes naturelles.     Proposez aux groupes de s'appuyer sur leur expérience des impacts des situations d’urgence dans leur propre pays pour lancer la discussion.   1. Demandez à chaque groupe de *rédiger un petit exposé* sur l'impact de l'urgence **en se mettant à la place** d'une personne victime. Par exemple :  * Impact sur les enfants - un enfant victime * Impact sur d'autres apprenants - un étudiant universitaire * Impact sur le système éducatif - un administrateur de l'éducation * Impact sur la communauté - un agriculteur, un propriétaire de magasin ou un parent * Impact sur un groupe marginalisé – un leader du groupe représenté  1. Demandez à une personne de chaque groupe de présenter l’exposé. Donnez environ 3 minutes à chaque groupe pour faire sa présentation. 2. Après les présentations, demandez aux participants :  * Quels sont les impacts les plus graves sur les enfants ? Quelles ressources communautaires existantes pourraient répondre à ces besoins ? * Quels sont les impacts les plus graves sur les jeunes et autres apprenants ? * Citez quelques-uns des impacts potentiels sur les groupes marginalisés et en quoi ils diffèrent des impacts sur les autres personnes ? * Quelles mesures et ressources peuvent être nécessaires pour répondre aux besoins du système éducatif ? * Quelles ressources pourraient être nécessaires pour répondre aux impacts communautaires ? * Comparez les impacts des catastrophes naturelles et des conflits armés. En quoi sont-ils semblables ? En quoi diffèrent-ils ?  1. Concluez en résumant les principaux points de la discussion.   **Exercice 2 : Impact des situations d’urgence (20 minutes)**   1. Demandez à un participant de décrire ce qu'il ferait s'il était étudiant (« Je me réveille à 7 heures, je prends mon petit déjeuner, je m'habille, je marche 10 min à pied pour aller à l’école, je suis mes cours, je fais mes devoirs, etc. »). Vous pourriez demander à la personne de dessiner une journée normale (5 min) sur un tableau de conférence. 2. Demandez à un autre participant d'utiliser le même dessin et de raconter comment sa journée serait différente s'il se trouvait dans une situation d'urgence. Pendant que les participants parlent, notez sur un tableau de conférence les diverses façons dont les situations d’urgence touchent la vie des enfants.   Concluez en résumant les points principaux. |